

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 NOVEMBRE 2016

Réunion du Conseil Municipal du 17 novembre 2016 à 20h30 à la Mairie de Champrond-en-Perchet, sous la présidence de M. Daniel BOSSION, Maire.

Tous les conseillers municipaux sont présents.

M. DORCHENE est désigné en qualité de secrétaire.

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande qu'un point nouveau soit porté à l'ordre du jour pour émettre un avis sur une demande de certificat d'urbanisme opérationnel, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1. **Compte-rendu** – Lu et approuvé sans observation, le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2016 est soumis aux signatures.

2. **Modifications budgétaires**

Des crédits sont nécessaires à l'article 73925 du budget principal pour honorer le prélèvement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer un virement de crédits de 850 € du compte 6068 (chapitre 011) vers le compte 73925 (chapitre 014) sur le BP 2016 du budget principal.

Par ailleurs, sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote la décision modificative suivante applicable au BP 2016 du budget annexe de l'eau :

Dépenses d'exploitation :

- compte 605 (achats d'eau) : + 2 000,00 €

Recettes d'exploitation :

- compte 7011 (ventes d'eau) : + 2 000,00 €

3. **Demande de subvention sur le Fonds départemental de Péréquation**

Le Conseil Municipal sollicite du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une subvention sur le Fonds départemental de Péréquation pour l'ensemble des investissements réalisés sur l'exercice 2016.

4. **Convention CNAS**

Le 1^{er} septembre 2008, année d'adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel, une convention a été signée avec le Syndicat de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Perchet et Brunelles pour les agents intercommunaux : les participations sont proportionnelles au temps de travail des agents.

Cette convention nécessite une mise à jour suite au changement de personnel depuis le 1^{er} septembre 2016.

Le Comité Syndical autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le SIRP Champrond-en-Perchet / Brunelles selon les mêmes termes que l'accord initial.

5. Modification des statuts de la CDC du Perche

La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) du 7 août 2015 impose de nouveaux transferts de compétences des Communes vers les EPCI.

Afin de se mettre en conformité avec la loi, le Conseil Communautaire, réuni le 22 septembre 2016, a validé une modification de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes du Perche, portant sur les compétences.

Cette modification de statuts nécessite de recueillir l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté statuant à la majorité qualifiée.

Après que Monsieur le Maire ait présenté le projet de nouveaux statuts, dont chaque conseiller a reçu un exemplaire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts de la CDC au 01/01/2017.

6. SDE 28 – Conditions de prise en charge des consommations d'énergie électrique

Dans le cadre des transferts des compétences « service public de la distribution d'électricité » et « investissement - maintenance de l'éclairage public » au Syndicat Départemental d'Energies d'Eure-et-Loir (SDE 28), la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP) souhaite que chaque commune concernée confirme qu'elle demeure en charge de conclure les contrats de fourniture d'électricité avec les fournisseurs de son choix et de procéder au paiement des consommations d'électricité correspondantes.

Ainsi, après en avoir délibéré, le Conseil municipal confirme ces conditions de prise en charge par la Commune : choix du fournisseur et paiement des consommations d'électricité.

7. Demande de certificat d'urbanisme opérationnel

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de certificat d'urbanisme opérationnel en vue de construire une maison d'habitation au lieudit Le Clos.

Le Conseil Municipal, considérant,

- que cette parcelle était initialement classée en zone Non Constructible et qu'il entend conserver ce même classement lors de l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, cette parcelle étant à vocation agricole,
- que la construction d'une habitation en ce lieu va créer un habitat dispersé,
- que cette parcelle, desservie par un chemin communal, ne pourra être accessible au véhicule de collecte des ordures ménagères, ni au car de transport scolaire,
- qu'il existe, à ce jour, sur la Commune, quinze parcelles viabilisées et disponibles à la vente pour la construction de maisons individuelles,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à la délivrance d'un certificat d'urbanisme positif pour ce projet.

8. Manifestations de fin d'année

- « Les Ducs de Gascogne » sont retenus pour la fourniture des colis de Noël qui seront distribués aux aînés de la commune inscrits sur la liste électorale au 31/12/2016 et ayant atteint l'âge de 67 ans. La distribution se fera au domicile des intéressés le samedi 17/12/2016.
- La cérémonie des vœux se déroulera le vendredi 16 décembre 2016 : la liste des invités est établie.
- Le Noël des écoles se déroulera le vendredi 9 décembre 2016 à Brunelles. Les enfants assisteront auparavant à une séance de cinéma. Un marché de Noël se tiendra à l'école de Champrond le 16 décembre à partir de 16 heures.
- La remise d'un bon d'achat au personnel communal à l'occasion de Noël est reconduite : son montant variera en fonction des temps de présence des agents sur l'année.

9. Travaux réseau d'eau potable

La pose des canalisations principales et les branchements en domaine public sont terminés. Les raccordements en domaine privé sont en cours. Des essais de pression ont été effectués : au regard des résultats, un réducteur de pression général sera installé.

10. Informations et questions diverses

- Certains travaux d'enduits prévus n'ont pu être effectués comme prévu, l'entreprise retenue pour ces travaux ayant eu un contretemps. Celle-ci s'est engagée à les réaliser dès le mois d'avril 2017.
- La Commune a été sollicitée par l'un de ses administrés qui souhaite acquérir une parcelle de terrain attenante à sa propriété. Le Conseil Municipal, considérant que par principe le domaine public est inaliénable, insaisissable et imprescriptible, et que cet espace public permet de donner de la visibilité aux automobilistes circulant à proximité, refuse de vendre cette parcelle.
- Comme envisagé lors de la dernière réunion du Conseil Municipal, le Comité de Bassin d'Emploi a été sollicité pour mettre à disposition un agent pendant l'absence de M. VITAL.
- La demande de permis de construire, pour la mise en accessibilité de la salle communale, a été déposée. Le délai d'instruction a été fixé à 5 mois.
- Le FCCB (Football Club de Champrond-Brunelles) sollicite l'acquisition de nouveaux buts, ceux en place ne répondant plus à toutes les normes. Cette dépense sera inscrite au budget 2017.
- Monsieur le Maire liste les investissements qui pourraient être envisagés sur l'année 2017 : travaux d'accessibilité de la salle communale, réfection de la toiture du restaurant scolaire, réfection de la façade de la Mairie, remplacement de la chaudière de l'école maternelle, acquisition de jeux de plein air pour les enfants, travaux de voirie.
- Depuis quelques semaines, des activités, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), sont proposées aux enfants : activités manuelles, loisirs créatifs et jeux de société.
- Le bulletin municipal « Le Petit Champronnais » ayant été apprécié des Champronnais, M. CHEVEE propose d'éditer son numéro 2 pour le mois de Janvier et d'y insérer des encarts publicitaires pour en réduire son coût.